



RCS : CAEN

Code greffe : 1402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 01134

Numéro SIREN : 537 697 245

Nom ou dénomination : A.D.S. 14 Air Décontamination Services

Ce dépôt a été enregistré le 09/09/2014 sous le numéro de dépôt 4508

# TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAEN

## Ordonnance présidentielle

Numéro d'inscription au répertoire général : 2014 009586

Sous répertoire : 2014000059

Nous, Pierre ESTORGES, Président du Tribunal de Commerce de CAEN, assisté du Greffier,

Vu la requête annexée, présentée par A.D.S. 14 Air Décontamination Services, et les motifs invoqués,

Vu les dispositions des articles L.227-1, L.225-100 et R.225-64 du code de commerce,

Attendu que la société requérante sollicite l'autorisation de proroger le délai de convocation de l'assemblée générale ordinaire ;

Attendu que la société requérante est une société par actions simplifiée, que l'article L.225-10 du code de commerce fixant le délai de réunion de l'assemblée générale dans les 6 mois de la date de la clôture de l'exercice est exclu par l'article L.227-1 alinéa 2 ;

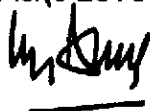
Attendu que les SAS n'ont pas de délai minimal pour réunir l'assemblée générale ordinaire, que la requête est donc sans objet ;

En conséquence,

Disons n'y avoir lieu à prorogation du délai de réunion de l'assemblée générale ordinaire.

Fait à CAEN, le 08/09/2014

Le Président,  
Pierre ESTORGES



Le Greffier,  
Francis LEGER

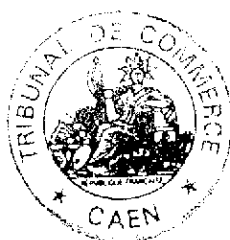


COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le Greffier



KARIM EL ELI  
Greffier adjoint





**A.D.S. 14**  
**Air Décontamination Services**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 20 000 euros  
Siège social : 19, rue Niépce  
14120 MONDEVILLE

----  
537 697 245 RCS CAEN  
SIRET 537 697 245 00018  
----

**REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT  
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAEN**

Le soussigné :

Monsieur Arnaud HANQUEZ  
demeurant 211 rue de Lille à LAMBERSART 59130

Agissant en qualité de représentant de la SARL E.A.R. Président de la société **A.D.S. 14 Air Décontamination Services**, société par actions simplifiée au capital de 20 000 euros, ayant son siège social 19 rue Niépce, 14120 MONDEVILLE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CAEN sous le numéro 537 697 245,

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société **A.D.S. 14 Air Décontamination Services** a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social au 31 mars 2014. Les comptes annuels dudit exercice doivent être soumis à l'approbation des actionnaires de la Société dans le délai de six mois prévu aux articles L. 223-31 et L. 241-5 du Code de commerce sauf prorogation dudit délai par décision de justice.

Ce délai ne pourra être respecté pour la raison suivante : des travaux de revue et contrôle des comptes sont actuellement en cours, aussi les documents nécessaires à la tenue de l'Assemblée ne pourront être disponibles dans les délais légaux et statutaires.

C'est pourquoi, le requérant représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de TROIS mois – soit jusqu'au 31 décembre 2014 - pour soumettre les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2014 à l'approbation des associés de la société **A.D.S. 14 Air Décontamination Services** conformément aux dispositions de l'article L. 223-31 du Code de commerce.

Présentée à MONDEVILLE  
Pour la SARL EAR  
Président de la société

**Arnaud HANQUEZ, son représentant légal**